

Initiatives ministérielles

Dernièrement, la commission a présenté aux signataires son deuxième rapport annuel décrivant les progrès réalisés dans les négociations. J'ai invité les nouveaux commissaires à informer davantage la population sur les questions qui font l'objet des négociations de traités.

D'autres mesures ont également été prises pour que le processus soit accessible et ouvert à tous les habitants de la Colombie-Britannique. Parmi ces mesures, on prévoit la formation de comités consultatifs régionaux, la tenue de débats publics et de séances d'information régionales, l'établissement d'une ligne téléphonique sans frais et la rédaction de brochures.

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan, Lib.): Monsieur le Président, depuis quelques années, les programmes d'information publique qui ont été mis sur pied relativement au processus de négociation de traités ne se limitent plus à des tribunes publiques et à des journées d'accueil, mais englobent aussi une vaste gamme d'activités à l'échelle provinciale. C'est là un modèle extraordinaire qui permet de rejoindre toutes les collectivités, ainsi que tous les foyers et toutes les institutions de ces dernières.

• (1325)

Je félicite le gouvernement d'avoir mis sur pied un tel modèle. Toutes les parties aux négociations de traités en Colombie-Britannique accordent une grande priorité à la diffusion efficace de l'information publique, parce que celle-ci est véritablement la clé du succès.

Sans information, nous travaillons à l'aveuglette et dans l'ignorance. Les décisions sont prises sans connaître les faits pertinents, sans disposer des systèmes de soutien adéquats et sans permettre aux principales parties intéressées d'aboutir à la meilleure décision possible, c'est-à-dire celle qui répondra le mieux aux besoins de tous les intéressés.

Le public a beaucoup d'occasions de savoir ce qui se passe lors des négociations visant des traités, ainsi que lors de la rédaction de ceux-ci. Ces possibilités sont fournies dans le cadre d'activités provinciales, régionales et locales. Jusqu'à maintenant, le fédéral et les autres gouvernements qui participent au processus font de l'excellent travail pour informer toutes les parties intéressées relativement aux activités qui se déroulent.

Au niveau provincial, le comité tripartite d'information du public, le CTIP, prend l'initiative. Le comité est formé de membres représentant les trois principaux intervenants, à savoir le gouvernement canadien, la province de la Colombie-Britannique et le Sommet des premières nations.

Pour clarifier davantage, je vous lis la définition de «Sommet» dans le projet de loi:

«Sommet» Organisme constitué pour représenter les premières nations de la Colombie-Britannique qui acceptent de prendre part au processus prévu par l'Accord et visant à favoriser la négociation de traités entre les premières nations, Sa Majesté du chef du Canada et Sa Majesté du chef de la Colombie-Britannique.

Au niveau provincial, le CTEP aura pour principal objectif de planifier, d'organiser et d'appliquer à l'échelle de la province des programmes d'éducation publique sur la négociation de traités.

Je fais une digression. Plus tard au cours de mon intervention, je parlerai de la valeur du processus qui a été mis en place dans la province de la Colombie-Britannique.

Au début du processus de négociation des traités, en 1994, la stratégie élaborée par la CTEP a surtout consisté à tenir des assemblées publiques dans des villes d'un peu partout dans la province. De juin 1994 à aujourd'hui, un total de quatorze assemblées se sont tenues en Colombie-Britannique, dont cinq dans l'île de Vancouver, à Port Hardy, Nanaimo, Campbell River, Port Alberni et Victoria; trois dans le nord, à Prince Rupert, Smithers et Prince George; une dans la région de Cariboo—Chilcotin, à Williams Lake; une dans les Kootenays, à Cranbrook; une dans l'intérieur, à Kelowna; une dans la zone côtière dite de Sunshine Coast, à Powell River; et deux dans le sud-ouest de la province, à Chilliwack et Vancouver. Deux autres assemblées se tiendront d'ici quelques semaines dans le sud-ouest, l'une à Richmond et l'autre à Delta.

Le fait qu'un si grand nombre d'assemblées ont déjà eu lieu montre que nous avons un modèle dynamique. Nous atteignons les gens que nous devrions atteindre.

Ces événements communautaires commencent par une période d'accueil pendant laquelle les gens peuvent regarder des étalages et des vidéos, recueillir des feuillets d'information et parler de personne à personne avec les négociateurs. La période d'accueil est suivie d'un forum, une véritable discussion avec un groupe d'experts groupant non seulement les principaux intervenants dans la négociation, mais aussi la Commission des traités de la Colombie-Britannique et les groupes autochtones locaux. Les exposés sont suivis d'une période de questions de la part de l'auditoire. Les assemblées sont présidées par un membre éminent de la communauté. Voilà un modèle dynamique d'interaction communautaire.

• (1330)

Les épisodes les plus critiques et les plus cruciaux se produisent lorsque le particulier qui éprouve une inquiétude peut se présenter à l'assemblée publique, s'identifier avec un des dirigeants ou avec l'un des représentants du CTEP et discuter sur une base personnelle de problèmes, de questions ou de préoccupations se rapportant au problème qui sera abordé au cours de l'assemblée générale.

Suit une période d'information. Le processus de diffusion de l'information est essentiel. Il est absolument essentiel que l'information, à cette étape, soit donnée de manière très objective. Ce doit être de l'information nette, précise, pas nébuleuse et dénuée de grandes généralisations. Les faits doivent correspondre à ce qu'on observe dans la réalité.

Comme il y a trois parties en cause dans ce processus et que nous avons des représentants et des dirigeants venant de toutes les sphères de la collectivité, je crois que les chances d'avoir un tableau très exact et fidèle du scénario sont bien meilleures que si